



**Fédération
des Associations
de Musiciens Éducateurs
du Québec**

**Mémoire présenté
par la Fédération des Associations de
Musiciens Éducateurs du Québec (FAMEQ),
dans le cadre de la tournée de consultations publiques pour
le renouvellement de la politique culturelle
du gouvernement du Québec**

**Gaétan St-Laurent
Président**

**Maryse Forand
Directrice générale**

Juin 2016

La Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec (FAMEQ) est heureuse d'apporter sa contribution à la tournée de consultations publiques sur le renouvellement de la politique culturelle du gouvernement du Québec. Mais avant de soumettre nos commentaires et suggestions, il convient de rappeler brièvement le rôle de notre organisation.

Quelques mots au sujet de la FAMEQ

Créée en 1967, la Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec regroupe et soutient les associations représentant les enseignants en musique de toutes les régions du Québec. Sa mission est de promouvoir et de soutenir l'éducation musicale sous toutes ses formes comme un élément essentiel de culture et d'enrichissement individuel et collectif dans notre société.

De manière plus précise, la FAMEQ s'est donné les mandats suivants :

- promouvoir et contribuer à enrichir l'enseignement de la musique dans notre système d'éducation ;
- représenter les musiciens éducateurs auprès des organismes professionnels et syndicaux et des ministères concernés ;
- défendre les intérêts des musiciens éducateurs auprès des organismes professionnels et syndicaux ;
- soutenir le travail de ses associations régionales ;
- développer des partenariats ;
- organiser des activités de perfectionnement pour ses membres, notamment, par la tenue d'un congrès annuel et par la publication de la revue *Musique & Pédagogie*.

Introduction

Une politique, et à plus forte raison une politique gouvernementale, doit refléter les valeurs sociétales auxquelles adhère une collectivité. Une politique est porteuse d'une vision et énonce les orientations que se fixe le gouvernement. Lors du lancement du chantier sur le renouvellement de la politique culturelle, le 16 février dernier, la ministre Hélène David, alors titulaire du ministère de la Culture, mentionnait la volonté du gouvernement d'accorder « *une attention particulière pour éduquer les élèves aux bienfaits de la culture, et ce, tant au niveau primaire et secondaire que collégial* » et favoriser ainsi une présence accrue de la culture, de l'art et des artistes dans toutes les sphères de la société.

Les objectifs, les principes et les valeurs qui constituaient les fondements de la politique culturelle de 1992, *Notre culture, notre avenir* sont toujours d'actualité. On y reconnaissait déjà l'importance de la contribution du système scolaire au développement culturel de notre société en soulignant le rôle fondamental de l'école pour ouvrir la voie aux valeurs culturelles. Certains moyens mis en œuvre ont fortement contribué à l'enrichissement culturel des jeunes. Toutefois, force est de reconnaître la nécessité de réévaluer certaines dispositions afin d'améliorer la place de la culture et surtout des arts au sein de notre société et d'harmoniser les objectifs respectifs du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'une part et du ministère de la Culture et des Communications d'autre part.

Résumé du mémoire

Comme vous pourrez le constater à la lecture de notre mémoire, la situation de l'enseignement de la musique dans les écoles du Québec est préoccupante. Nous observons depuis quelques années un recul important des cours dispensés et une baisse marquée du niveau de la formation

des jeunes. Dans le contexte de la présente consultation, notre intervention se limitera à quelques éléments précis portant directement sur notre mission :

- l'enseignement de la musique dans les écoles de niveaux primaire et secondaire du Québec depuis l'implantation de la réforme ;
- l'importance de la contribution des spécialistes en arts ;
- l'importance de l'apprentissage musical;
- la nécessité de soutenir les familles et de sensibiliser le public afin d'inscrire la pratique d'une discipline artistique dans les saines habitudes de vie;
- la collaboration entre le MEES et le MCC.

L'enseignement de la musique dans les écoles de niveaux primaire et secondaire du Québec depuis l'implantation de la réforme

Dès 2011, les présidents des associations représentant les enseignants des quatre disciplines artistiques inscrites au programme du ministère de l'Éducation _ musique, danse, art dramatique, arts plastiques_ ont alerté le ministère et multiplié les interventions pour souligner d'importantes lacunes dans la réforme. Un rapport préparé en 2012 -2013 par la direction de la formation générale des jeunes, à la suite de sessions de travail avec les présidents des associations a été soumis à quelques reprises aux différents cabinets des ministres titulaires. À notre connaissance, il n'y a pas eu de suite à ces représentations. Bien que les besoins spécifiques de chacune des disciplines artistiques enseignées aux niveaux primaire et secondaire diffèrent, certains éléments essentiels s'appliquent à chacune d'elles. Parmi eux, on retrouve entre autres la problématique du temps non réparti au primaire, l'absence de continuité de l'enseignement des arts, le temps

consacré à l'enseignement des arts particulièrement au deuxième cycle du secondaire, la qualification des enseignants et la disponibilité des locaux.

Au primaire, l'enseignement des arts fait partie du temps « non réparti », c'est-à-dire un nombre d'heures que les écoles partagent entre quelques disciplines : langue seconde, arts (deux des quatre disciplines), éthique et culture religieuse, science et technologie, histoire et géographie ainsi que les projets locaux. L'élève apprendra une même discipline pendant les six années du primaire et une autre, qui peut changer à chaque cycle, soit à tous les deux ans. Bien que le ministère recommande 60 minutes par semaine pour l'enseignement de chacune des deux disciplines artistiques, le temps est suggéré à titre indicatif seulement. Il revient en effet à la direction de l'école, aux membres du personnel et au conseil d'établissement qui joue un rôle consultatif, de déterminer le temps alloué à l'enseignement des arts à la lumière des recommandations soumises par la direction de l'école et des membres du personnel. Le conseil d'établissement s'assure pour sa part que les deux disciplines artistiques retenues pour un cycle sont identiques. Nous avons constaté que dans un grand nombre de cas le temps d'enseignement est nettement insuffisant pour permettre l'acquisition des contenus d'apprentissage prévus au programme.

Au secondaire, ce sont les unités qui sont obligatoires. Le temps est proposé à titre indicatif pour toutes les matières. Le régime pédagogique prévoit 100 heures/année en arts pour les première et deuxième années (premier cycle) et 50 heures/année pour les troisième, quatrième et cinquième années (deuxième cycle). Si une école décide de diminuer le temps suggéré, il faut que les apprentissages et les exigences du programme puissent être atteints. Dans le cas des arts, la sanction des études a lieu en quatrième année. Hors, selon le programme, un élève peut décider de s'inscrire pour une première fois dans une discipline à tout moment au cours du

deuxième cycle, sans obligation d'avoir un bagage minimum. Quel sera alors le niveau d'apprentissage sanctionné?

Au secondaire, l'élève n'apprend qu'une seule discipline artistique chaque année. Il doit conserver la même pendant les deux premières années et il est libre ensuite de choisir chaque année celle qu'il préfère pendant le reste de son cours secondaire. Cette situation est particulièrement problématique pour l'enseignement de la musique : en effet, un jeune qui n'a aucune connaissance peut s'inscrire au cours de musique à n'importe quel moment pendant le deuxième cycle du secondaire. Essayons d'imaginer l'intégration d'élèves débutants, qui n'ont aucune connaissance musicale, à un ensemble instrumental dont les élèves ont déjà reçu plus de 200 heures d'enseignement. Une telle situation est malheureusement fréquente. Puisqu'en musique les jeunes doivent tous jouer la même pièce en même temps, les élèves débutants se retrouvent en situation de retard d'apprentissage et cela affaiblit le groupe et l'empêche de progresser normalement, ce qui est très démotivant.

D'autre part, pour différentes raisons d'allocation du temps, nous assistons depuis l'implantation de la réforme à la disparition graduelle du cours à option au 2e cycle du secondaire, qui est offert à raison de quatre unités (100 heures/année), ce qui entraîne la disparition progressive du programme de musique dans plusieurs écoles québécoises. La diminution du temps d'enseignement a des effets directs sur la motivation des élèves qui, dans les faits, ont moins de possibilités de progresser. Ce phénomène a également des conséquences fâcheuses au niveau collégial où les nouvelles cohortes nécessitent de plus en plus de cours de mise à niveau.

Il est difficile d'atteindre les exigences du programme en musique dans les conditions actuelles d'absence de continuité et de manque de temps, tant aux niveaux du primaire que du secondaire. Les programmes ont été conçus dans une logique de progression des

apprentissages, du primaire jusqu'à la fin du secondaire, qui très souvent n'est pas appliquée. La possibilité de changer de discipline artistique entre les niveaux primaire et secondaire, la facilité à changer de discipline artistique tout au long du curriculum, le temps insuffisant au primaire et au deuxième cycle du secondaire, les groupes hétérogènes au deuxième cycle du secondaire ont des conséquences fâcheuses sur le niveau des apprentissages et la réussite des élèves. Ces conditions nuisent à la motivation des élèves, à la place accordée aux savoirs et à leur intégration. Elles ont également des conséquences désastreuses pour la sanction des études en quatrième secondaire.

Une orientation des programmes proposés est aussi source d'inquiétude. L'approche exploratoire est encore à la base des décisions. Cette conception de l'enseignement des 4 arts nuit à la qualité de l'enseignement de tous les arts particulièrement en musique, car il s'agit d'une langue qu'il faut apprendre à lire, à jouer et à communiquer avec aisance. Il faut que le temps consacré à l'apprentissage d'une discipline artistique soit significatif pour qu'un élève en retire les bienfaits attendus. Dans le régime actuel, tout est fait superficiellement, sans approfondissement des notions et sans continuité. Il est à peu près impossible de répondre aux attentes du programme et des jeunes eux-mêmes. Il serait plus que souhaitable de repenser la distribution des matières artistiques et celle des autres matières spécialisées au sein de la grille-matières pour assurer un équilibre dans la formation. Il faut que la musique (et les autres arts) soit considérée comme une matière à part entière et que le temps d'enseignement minimum suggéré soit respecté.

Pour avoir un effet bénéfique sur la réussite scolaire, la durée et la fréquence d'exposition aux arts doivent être significatives. Le danger en intégrant les arts sans enseignement systématique est de mettre les élèves dans une situation de touche-à-tout et d'éternel recommencement, d'affecter leur motivation et de compromettre leur capacité de vivre l'expérience esthétique.

L'importance de la contribution des spécialistes en arts

Ici encore, force est de constater une grande incohérence quand on met en parallèle le discours du gouvernement sur l'importance des arts et de la culture et le rôle essentiel qui revient à l'école d'une part et, d'autre part, les conditions dans lesquelles doivent œuvrer les enseignants en musique.

Au primaire, les enseignants en musique doivent souvent se déplacer dans 2, 3, 4 et même 5 écoles. Ils se retrouvent isolés et il leur est difficile de s'intégrer aux équipes-écoles. Plusieurs n'ont pas de locaux _ même dans des écoles toutes neuves ou récemment agrandies_ et doivent se promener de classe en classe avec leur chariot. Verrait-on un professeur d'éducation physique se promener de classe en classe pour enseigner ? Pourrait-on seulement imaginer la levée de boucliers si un conseil d'établissement l'exigeait ? Pourrait-on songer à construire une école sans local pour l'enseignement de l'éducation physique ? C'est pourtant le lot d'un très grand nombre d'enseignants en musique. On comprendra aisément qu'il est absolument impossible d'enseigner ce que le programme de musique demande dans ces conditions.

Ces derniers font aussi face à une grande précarité et risquent à tout instant de perdre leurs acquis, et ce, même après plusieurs années de présence et d'efforts dans une école, selon l'arrivée d'une nouvelle direction, le changement d'intérêt d'une direction en poste, le feeling de collègues qui ont des fois le goût de faire changement, une nouvelle mode, les contraintes budgétaires, etc.

Il ne faut pas se le cacher, la tâche des spécialistes en arts est souvent lourde et précaire.

L'enseignant doit constamment justifier auprès du milieu scolaire l'apport de sa discipline

spécifique dans le cheminement scolaire de l'élève. Il doit la défendre devant l'émergence de nombreux et nouveaux centres d'intérêt.

Alors, comment faire en sorte qu'il devienne difficilement acceptable, en fait qu'il devienne inacceptable de balayer l'enseignement d'une discipline artistique du revers de la main, de laisser à la discrétion d'une direction ou de collègues le choix d'inscrire ou non à la grille horaire une discipline plutôt qu'une autre, de décider ainsi du sort d'un collègue ? Nous considérons que le pouvoir de décider des matières à enseigner et du temps à y consacrer n'appartient pas au milieu, car cette latitude fait place à des choix souvent discutables reliés à une mode, aux idéaux d'un groupe dirigeant ou encore, malheureusement, à des idées préconçues.

Il nous semble essentiel de reconnaître le rôle que jouent les spécialistes en arts au sein d'une école et leur apport important à son rayonnement et au dynamisme culturel de la collectivité qui l'entoure. Il faut reconnaître, dans les faits et par l'application de mesures concrètes, la contribution de l'apprentissage d'une discipline artistique à la réussite des élèves et au développement de leur plein potentiel.

En conséquence, il serait à notre avis souhaitable de confier un rôle d'experts en matière d'art et culture aux enseignants en arts. Ceci contribuerait à la reconnaissance de leur travail et de leur compétence et leur conférerait un leadership qui leur revient entièrement. Au lieu d'être à la merci de décisions arbitraires et souvent irréfléchies, les enseignants en arts seraient en mesure d'influencer les équipes-écoles pour que celles-ci incluent la dimension culturelle dans leur enseignement et mettent en œuvre des projets culturels. La présence des arts et de la culture à l'école s'en trouverait enrichie. Par le fait même, le sentiment d'appartenance des élèves et la persévérance scolaire seraient rehaussés.

Si la participation à des festivals ou à des projets d'échanges internationaux, la présentation de projets de spectacles ou d'expositions est bénéfique à l'estime de soi, au sentiment d'accomplissement et à la persévérance scolaire, il va sans dire que cela exige beaucoup de temps, d'engagement et de dévouement de la part de l'enseignant. L'organisation de tels projets tient du miracle et, en musique, il s'en produit presque chaque jour ! L'enseignant en arts contribue directement à la réalisation des événements culturels vécus à l'école qu'il s'agisse de concerts, d'expositions, de spectacles de danse, de productions multiarts ou théâtrales donnés par les élèves et diffusés au sein de l'école et de la collectivité scolaire et familiale. Son engagement et son apport doivent être reconnus et valorisés.

L'importance de l'apprentissage musical

L'importance de l'apprentissage de la musique et les nombreux bienfaits qui en découlent sur le développement de la personne ne sont plus à démontrer. Un grand nombre de chercheurs se sont penchés sur cette question et leurs conclusions ne laissent aucun doute quant aux bénéfices qui en découlent. Les aspects investigués sont nombreux et variés : développement du cerveau, apprentissage de la lecture, développement des habiletés mathématiques, estime de soi, motivation, sentiment d'appartenance, réussite, développement du langage, etc. Partout, les effets bénéfiques sont démontrés. La musique a fait ses preuves, c'est indéniable !

Nous citerons également un extrait des conclusions d'une consultation réalisée par le Conseil supérieur de l'Éducation "*Les réformes du curriculum et des programmes, quinze ans après les états généraux sur l'éducation*" qui résume clairement les principaux obstacles pour un enseignement des arts de qualité.

"La consultation réalisée nous a permis de mettre en lumière les principaux obstacles qui empêchent une application réelle du programme. La vision actuelle du ministère favorisant l'exploration dans le domaine des arts a comme effet de cantonner chacune des disciplines artistiques dans le domaine du divertissement ou du loisir. Le milieu scolaire s'intéresse à l'enseignement de la musique ou d'une autre matière artistique avant tout comme une vitrine pour l'école tout en offrant une période libre aux titulaires du primaire. Pourtant, les arts font partie des cinq domaines d'apprentissage. La formation en musique comporte l'apprentissage d'un langage, de techniques et de principes particuliers au même titre que les langues, la mathématique, la science, l'univers social, le développement personnel."

Le nécessité de soutenir les familles et de sensibiliser le public afin d'inscrire la pratique d'une discipline artistique dans les saines habitudes de vie

À l'ère des communications, force est de constater qu'il y a une profonde lacune au niveau de la mise en valeur et de la promotion de l'éducation artistique. Quand on regarde ce qui se fait du côté du sport et de l'activité physique, quand on voit la place qu'ils occupent dans les médias, quand on voit les ressources dont ils disposent, quand on réalise l'implication et l'appui des fédérations sportives et des athlètes, on comprend, au moins en partie, pourquoi c'est si difficile du côté de la musique.

Tous les jours, les médias nous bombardent de messages de saines habitudes de vie, de l'importance de faire de l'activité physique, de se nourrir sainement, des effets nocifs du tabagisme, de l'importance de porter son casque à vélo, etc. De vastes campagnes de sensibilisation, dont les coûts sont astronomiques, sont réalisées par le gouvernement. Quand

aurons-nous ces mêmes campagnes pour la promotion de l'éducation artistique ? Nous croyons aux bénéfices de l'activité physique, mais nous déplorons l'absence de promotion des bénéfices de l'activité artistique dans le développement du plein potentiel des individus.

À l'exemple du milieu sportif, nous souhaitons vivement que le ministère de la Culture et des Communications consacre des ressources à la promotion de l'éducation artistique spécifiquement, en orchestrant des campagnes de sensibilisation auprès du grand public. En ce moment, les jeunes parents ont l'impression de faillir à leur devoir si leurs rejetons ne sont pas inscrits à une activité sportive. C'est loin d'être le cas en ce qui concerne l'apprentissage d'une discipline artistique. L'importance de la pratique d'un art dans le développement d'une personne à son plein potentiel est méconnue. Il y a certainement de ce côté matière à réflexion.

La collaboration entre le MEES et le MCC

La politique culturelle de 1992 a permis la mise en place d'instances de collaboration entre les ministères de l'Éducation et de la Culture. Nous souhaitons que ces derniers poursuivent leurs efforts et maintiennent les programmes *Les Journées de la culture* et *La Culture à l'école*. Nous saluons d'ailleurs l'initiative du dernier-né de cette mesure, *Une école accueille un artiste*, quoique nous ayons constaté des problèmes d'accessibilité pour les régions. Toutefois, nous souhaitons que la dimension artistique soit davantage mise de l'avant. La définition de ce qu'est la culture est devenue tellement large que l'on peut facilement s'y perdre et oublier l'importance des arts.

Le renouvellement du protocole d'entente interministériel Culture-Éducation en 2013 est aussi un autre exemple de collaboration. Ce protocole interministériel a pour objectif de favoriser le contact des jeunes avec les créateurs québécois, les œuvres et les lieux culturels.

Les grands objectifs de ces programmes sont encore d'actualité. Toutefois, leur application et leur déclinaison devraient être révisées à la lumière de l'environnement dans lequel évoluent dorénavant les commissions scolaires, les écoles et les enseignants. Un effort devrait aussi être réalisé pour impliquer les municipalités dans la réalisation de projets à l'intention des jeunes du primaire et du secondaire et de leurs familles. Les ressources financières sont limitées partout, les budgets des écoles pratiquement inexistantes. Il n'est plus rare de voir des sorties culturelles compromises à cause du coût exorbitant du transport. À cette problématique financière s'ajoute celle du temps, particulièrement en région. Certaines mesures administratives, comme le respect des limites des régions administratives, sont aussi injustifiées et sources de problèmes. Une école peut se voir refuser la possibilité de visiter un musée situé à quelques minutes de distance si ce dernier est dans une autre région administrative et être contrainte d'en visiter un autre beaucoup moins accessible. Finalement, la réalisation de certaines activités ne convient pas au calendrier scolaire. Ces dernières devraient être revues.

Recommandations

À la lumière de ce qui a été exposé précédemment, nous reconnaissons que la réforme pédagogique a apporté son lot de changements à l'égard de la présence des arts dans les écoles. Bien qu'il y ait eu certaines améliorations, nous ne pouvons que constater un problème important d'équilibre entre les prescriptions du programme et la réalité des milieux dans lesquels les enseignants en musique travaillent ainsi qu'une diminution constante et graduelle de la présence de la musique dans les écoles. Pour réellement ouvrir la voie de l'école aux valeurs culturelles et franchir un autre bout de chemin, nous jugeons nécessaire d'émettre certaines recommandations.

- Que les deux disciplines des programmes d'arts du primaire soient données en continuité à compter du deuxième cycle ;
- Que la discipline du programme d'art à laquelle un élève est inscrit soit donnée en continuité à compter du 2^e cycle du secondaire ;
- Que des directives dans les Normes et Modalités sur le cheminement scolaire soient envoyées aux écoles pour baliser les choix de cours, afin qu'un élève qui change de discipline artistique en cours de parcours ait le niveau de développement déjà inscrit au cours;
- Que le ministère de l'Éducation émette des directives claires pour que le temps suggéré à l'enseignement des arts soit dans les faits un temps exigé ;
- Que quatre unités (100 heures) soient consacrées aux cours obligatoires en arts au deuxième cycle du secondaire;
- Que le cours optionnel de quatre unités (100 heures) puisse permettre l'obtention du diplôme puisqu'il est issu du cours obligatoire;
- Que le leadership du spécialiste en arts soit reconnu;
- Que le ministère de la Culture et des Communications mette en œuvre auprès du public une vaste campagne de promotion et de sensibilisation valorisant l'importance de la « pratique d'une discipline artistique » pour de saines habitudes de vie ;
- Que le protocole Culture-Éducation soit revu afin de l'adapter aux nouvelles réalités du milieu de l'éducation ;
- Qu'un partenariat avec les villes ou les sociétés de transport permette d'utiliser gratuitement et facilement les transports en commun dans le cadre de sorties culturelles ;

- Qu'une subvention pour diminuer les coûts de transport soit accordée aux écoles situées dans des territoires où il n'y a pas de transport en commun afin de permettre les sorties culturelles;
- Que les normes sur la capacité d'accueil des écoles prévoient un local d'art au même titre que le gymnase, en plus d'un local polyvalent;
- Qu'une mesure ministérielle permette d'équiper les locaux en art ;
- Que l'approche « exploration » soit couverte par les activités parascolaires et le service de garde afin de promouvoir les apprentissages réalisés en classe de musique et de leur donner une réelle signification.

Conclusion

Nous croyons fermement que l'art et la culture font partie intégrante du monde de l'éducation. Ils permettent de compléter et de donner du sens aux connaissances acquises en classe dans le cadre des matières dites de base. Les arts à l'école favorisent l'épanouissement global de la personne en contribuant à son développement psychologique, cognitif, créatif et physique. La recherche l'a démontré à de multiples reprises. C'est pourquoi nous demandons que l'enseignement des arts soit considéré avec plus de sérieux et que toutes les mesures nécessaires soient mises en place afin de permettre des apprentissages réels et significatifs. Après tout, nos élèves constitueront le public de demain! Il nous revient de le former.